

**PROTOCOLE APPROUVÉ PAR LES TRIBUNAUX
CONCERNANT LES TRANSACTIONS IMPORTANTES
(version modifiée - 2024)**

Ce protocole définit les circonstances dans lesquelles le Fiduciaire du Fonds en fiducie de la Convention de règlement relative à l'hépatite C (1986-1990) est tenu d'obtenir l'approbation écrite et signée du Comité conjoint avant d'effectuer un Paiement.

TERMES DÉFINIS

Dans le présent protocole, les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous :

« **Paiement** » ou « **Paiements** » comprend les chèques, les transferts électroniques de fonds, les virements électroniques, les transferts électroniques et tout autre moyen par lequel des fonds ou des actifs du Fonds en fiducie sont retirés ou transférés hors du Fonds en fiducie.

« **Régimes** » signifie le Régime à l'intention des transfusés infectés par le VHC, le Régime à l'intention des hémophiles infectés par le VHC et le Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives au titre du VHC.

Le Fiduciaire doit obtenir l'approbation préalable par écrit et signée par un membre du Comité conjoint ou une autre personne autorisée dans les cas suivants :

1. Paiements du Fiduciaire à l'Administrateur à l'égard des Régimes (incluant les Indemnités de distribution spéciale) qui:
 - a. dépassent **9 millions de dollars** au cours d'un mois donné ;
 - b. dépassent collectivement **12 millions de dollars** pour le mois de décembre et le mois de janvier suivant ; ou
 - c. dépassent **9 millions de dollars** collectivement pendant deux mois consécutifs autres que décembre et janvier.
2. Paiements du Fiduciaires autres que ceux versés à l'Administrateur qui:
 - a. dépassent collectivement **800 000 de dollars** au cours d'un mois donné.

Les membres du Comité conjoint nommés, de temps à autre par le Tribunal compétent, sont autorisés à donner cette approbation écrite. De plus, Heather Rumble Peterson, Martine Trudeau et Chya Mogerman sont également des personnes autorisées à donner cette approbation écrite en vertu du présent protocole.

Les coordonnées des actuels membres du Comité conjoint et des autres personnes autorisées sont les suivantes :

Kathryn Podrebarac Podrebarac Barristers Professional Corporation kp@PodrebaracMediation.com	Harvey Strosberg ou Heather Rumble Peterson Strosberg Sasso Sutts LLP harvey@strosbergco.com hpeterson@strosbergco.com
Richard Fyfe ou Chya Mogerman CFM Lawyers LLP RFyfe@cfmlawyers.ca CMogerman@cfmlawyers.ca	Michel Savonitto ou Martine Trudeau Savonitto & Ass. Inc. ms@savonitto.com mtrudeau@savonitto.com